



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**



**Plan Départemental
d'Actions de Sécurité
Routière
2023**

Table des matières

1. Introduction :.....	4
2. La gouvernance locale de la politique publique de sécurité routière.....	5
2.1- Présentation des instances.....	5
2.2- Principal objectif de l'année 2023.....	5
3. Le Document Général d'Orientation 2023-2027 et les cibles prioritaires :.....	7
4. L'accidentalité 2022 en Maine et Loire.....	8
En raison d'un contexte particulier lié à la crise sanitaire impactant les habitudes de circulation, l'année 2020 ne peut servir d'année de référence. L'année 2019 est utilisé comme point de référence pour les analyses comparatives.....	8
4.1- Les indicateurs 2022 : <i>données non consolidées</i>	8
4.2- Causes des accidents mortels en 2022.....	12
4.3- Les bilans d'accidents 2022.....	13
5. Le bilan 2022 du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).....	14
5.1- le volet prévention (PDASR).....	14
5.1.1 - Déclinaison des actions par catégorie :.....	15
5.2- Déclinaison des actions par enjeu du DGO 2018-2022.....	17
5.2.1.a - La répartition des actions "terrain" par enjeu en 2022 :.....	17
5.2.1.b - La répartition des actions "terrain" au cours de l'année 2022 :.....	17
5.2.2 - Les actions marquantes de sécurité routière pilotées ou soutenues par la coordination en 2022 :.....	18
5.2.3 - Les actions liées aux réseaux :.....	22
5.2.3.a - Les intervenants départementaux de sécurité routière.....	23
5.2.3.b - Le réseau des élus référents SR.....	23
5.2.3.c - Les principaux partenariats en 2022.....	24
5.3- Le volet répression : le Plan département de contrôle routier (PDCR).....	25
5.3.1 - Organisation des Forces de l'Ordre en Maine-et-Loire.....	25
5.3.2 - Activités des forces de l'ordre.....	26
5.3.3 - Bilan des radars fixes et autonomes.....	26
5.3.4 - Bilan des sanctions administratives.....	27
5.4- Bilan de la communication en 2022.....	28
5.5- Le bilan du budget 2022.....	29
6. Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2023.....	30
6.1- Le volet prévention.....	30

6.1.1 - Les actions financées :.....	30
6.1.2 - Les actions soutenues :.....	31
6.1.3 - Les actions en régie:.....	31
6.1.4 - Les projets: Les actions spécifiques.....	32
6.2- Le volet répression : Plan départemental de contrôle routier (PDCR).....	35
6.2.1 - Objectifs du PDCR en 2022.....	35
7. Le plan de communication sécurité routière 2023 :.....	36
7.1- Les opérations programmées.....	36
7.2- Développer les supports de communication.....	37
8. La mobilisation des réseaux de personnes relais sur la sécurité routière :.....	38
8.1- Deux réseaux sont particulièrement ciblés en Maine et Loire depuis plusieurs années :	38
8.1.1 - Les 176 élus référents sécurité routière	38
8.1.2 - Les chefs des établissements, les correspondants sécurité routière et les infirmières des établissements scolaires.....	38
8.2- Le développement des partenariats :.....	38
9. Le budget prévisionnel 2023.....	39
10. Les annexes.....	42
10.1- Synthèse bilan 2022	43
10.2- Tableau des actions réalisées en 2022.....	44
10.3- Tableau des actions programmées en 2023.....	45
10.4- Annexe – carte des radars fixes :.....	46
10.5- Annexe – catalogue des parcours voitures-radar à conduite externalisée :.....	47
10.6- Annexe –Courrier d’appel à projet 2023	48

1. Introduction :

La politique de sécurité routière a pour objectif de réduire l'accidentalité corporelle sur les routes, afin de diminuer le nombre de personnes tuées et blessées recensées chaque année. Menée par l'État, elle est de la responsabilité du Préfet et implique de nombreux partenaires (collectivités territoriales, entreprises, associations, établissements d'enseignement, services de l'État). Cette politique a permis, depuis l'après-guerre de réduire le nombre de morts sur les routes, passant de 18 000 morts au début des années 70 à moins de 3000 en 2021 et ce malgré une augmentation du trafic routier.

En Maine-et-Loire, le préfet a délégué le pilotage de cette politique à la directrice de cabinet du Préfet, Nathalie GIMONET, cheffe de projet sécurité routière et a confié sa mise en œuvre à la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Le nouveau Document Général d'Orientations (DGO) 2023-2027¹, signé le 24 mars 2023, constitue le cadre stratégique pluriannuel guidant l'action de l'État déconcentré et des nombreux partenaires.

Chaque année, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) est la déclinaison opérationnelle annuelle de la politique menée par l'État pour la prévention des accidents de la circulation dans le département. .

La participation active des partenaires locaux dans l'élaboration des actions de prévention et de contrôle routier permet d'adapter celles-ci aux enjeux départementaux de sécurité routière.

Les actualités sécurité routière de l'année 2022 en Maine-et-Loire :

Sur un bilan encore non consolidé, l'année 2022 sera marquée principalement par une hausse importante de la mortalité avec 36 tués sur les routes du département.

La fin des restrictions sanitaires strictes s'est traduite par une hausse significative du nombre d'actions. 73 actions financées ou soutenues sur 84 programmées ont pu être réalisées par les acteurs locaux de la sécurité routière (52 en 2021, 52 en 2020, 138 en 2019). La coordination a maintenu son activité créative avec de nouveaux outils d'animation ou de formation à destination des bénévoles.

Pour le volet prévention, la coordination sécurité routière poursuit le renforcement des relations partenariales avec deux nouvelles conventions.

Le 20 octobre 2022, Monsieur Pierre ORY, Préfet de Maine-et-Loire, a lancé la démarche de co-construction du nouveau document général d'orientations, DGO, 2023-2027 en présence de madame Florence GUILLAUME déléguée interministérielle à la sécurité routière et de l'ensemble des parties prenantes. Ce document fixant les orientations de la politique locale de sécurité routière pour le département sera validé à la fin du premier trimestre 2023.

Pour le volet répression, l'observatoire départemental de sécurité routière, la

1 Téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/le-document-general-d-orientations-a60.html>

Gendarmerie et la Police collaborent à la mise en œuvre du plan départemental de contrôle routier.

Sur ce volet, les voitures-radar à conduite externalisée ont été déployées sur le réseau routier de Maine-et-Loire en décembre 2020. **À cet effet, le préfet a nommé un nouveau comité de pilotage dès septembre 2020 afin de mettre en synergie les acteurs luttant contre la violence routière.**

2. La gouvernance locale de la politique publique de sécurité routière

Sous l'autorité du préfet, la gouvernance locale de la politique de sécurité routière s'articule autour de 3 instances issues de la réglementation et de 2 instances de pilotage local.

2.1- Présentation des instances

Au titre du code de la sécurité intérieure, le **conseil départemental de sécurité et de prévention de la délinquance** (article D132-5 du Code de la sécurité intérieure) concourt à l'élaboration des orientations de la politique de sécurité routière dans le département et approuve le plan des actions à mettre en œuvre. L'instance de pilotage qui émane de ce conseil est le **comité de pilotage du DGO-PDASR** créé le 7 février 2019 par arrêté préfectoral.

Ce conseil départemental s'appuie sur les comités locaux animés au niveau de chaque EPCI qui ont été renouvelés à la suite des dernières élections municipales (article D132-7 du code de la sécurité intérieure).

De plus, le Préfet rassemble et consulte la **commission départementale de sécurité routière (CDSR)** prévue par le code de la route pour émettre un avis sur les décisions concernant l'application du code de la route dans le département. Elle comporte une **sous-commission spécialisée Infrastructures, Sécurités et Transports (IST)** pour les sujets particuliers comme l'exploitation de la tranchée couverte du contournement autoroutier du nord d'Angers (A11).

Enfin, en 2021, l'ancien directeur de cabinet a mis en place un **espace de concertation et d'échange des acteurs de la police de circulation routière** à travers le nouveau **plan départemental de contrôle routier**. Cet espace rassemble la préfecture, l'observatoire et la coordination sécurité routière, la Police nationale, l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gendarmerie nationale et l'Unité Motocycliste Zonale de Rennes.

2.2- Principal objectif de l'année 2023

L'objectif pour 2023 sera de renforcer la gouvernance pour piloter les nouvelles orientations d'actions du DGO 2023-2027.

La coordination sécurité routière organisera autour de chaque orientation des réunions techniques spéciales rassemblant les acteurs et notamment les pilotes potentiels identifiés pour élaborer des plans d'actions.

Il apparaît nécessaire de relancer un comité d'examen des accidents corporels (ex-CEDAM) pour mieux connaître les facteurs accidentogènes dans le département. C'est une demande forte de nos Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) pour qui cette instance représente un puissant levier dans l'élaboration des actions.

Enfin, suite à la validation du DGO 2023-2027, il conviendra de proposer une révision des membres du comité de pilotage DGO / PDASR pour être en adéquation avec les orientations choisies et l'implication des acteurs dans le pilotage des actions. Cette révision interviendra en cours du second semestre 2023.

3. Le Document Général d'Orientation 2023-2027 et les cibles prioritaires :

Ce document stratégique quinquennal élaboré par le Préfet de département sur la base, d'une part, d'un bilan de l'accidentalité et d'autre part, d'une réflexion collective menée avec les différents acteurs de la sécurité routière (services de l'État, collectivités territoriales, entreprises, acteurs du risque routier, associations,...) a vocation à structurer la politique de lutte contre l'insécurité routière en Maine-et-Loire sur les 5 années à venir (2023-2027).

Les quatre enjeux prioritaires de sécurité routière identifiés au niveau national sont également pertinents à l'échelle du département de Maine-et-Loire compte-tenu des conclusions du diagnostic territorial d'accidentalité sur la période 2017-2021.

1. **Les conduites à risques** (alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, distracteurs) ;
2. **Les nouveaux modes de mobilités** (vélos, Engin de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM)...)
3. **Les deux-roues motorisés ;**
4. **Le risque routier professionnel .**

Afin de décliner de manière efficace la politique publique de sécurité routière en Maine-et-Loire, il s'agira d'orienter les actions sur **deux enjeux transversaux supplémentaires** :

5. **Les jeunes (0-24 ans) et les seniors (+ 65 ans)**, populations présentant un risque d'accident et de mortalité routière plus élevé ;
6. **Le partage de la voirie avec les usagers vulnérables.**

Les orientations définies dans le DGO 2023-2027 se traduisent, chaque année, par l'élaboration du Plan Départemental d'Actions pour la Sécurité Routière (PDASR).

Le DGO dans sa phase opérationnelle se décline en 2 plans annuels :

- le PDASR composé d'un volet « prévention » et d'un volet « répression », dit plan départemental de contrôle routier est construit avec les forces de l'ordre
- le plan de communication.

4. L'accidentalité 2022 en Maine et Loire

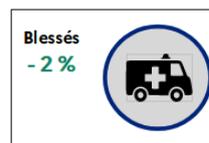
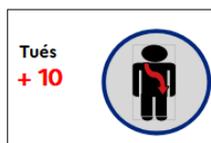
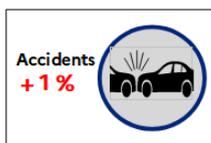
En raison d'un contexte particulier lié à la crise sanitaire impactant les habitudes de circulation, l'année 2020 ne peut servir d'année de référence. L'année 2019 est utilisée comme point de référence pour les analyses comparatives.



Zones Police en rouge

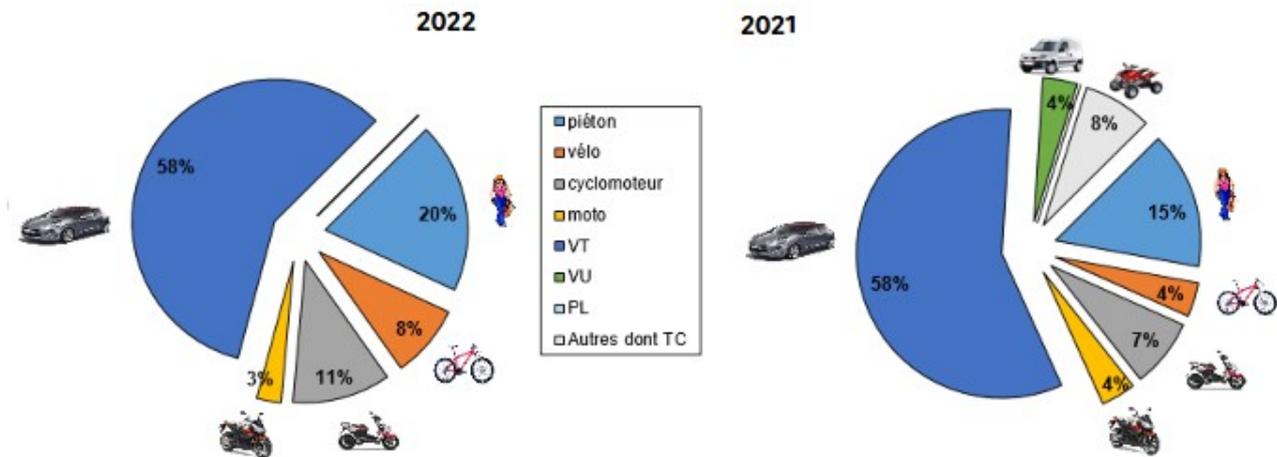
4.1- Les indicateurs 2022 : données non consolidées

- 696 accidents corporels, soit une hausse de 1% par rapport à 2021
- 36 tués, soit 10 tués de plus par rapport à 2021.
- 812 blessés, soit une baisse de 2 % par rapport à 2021.

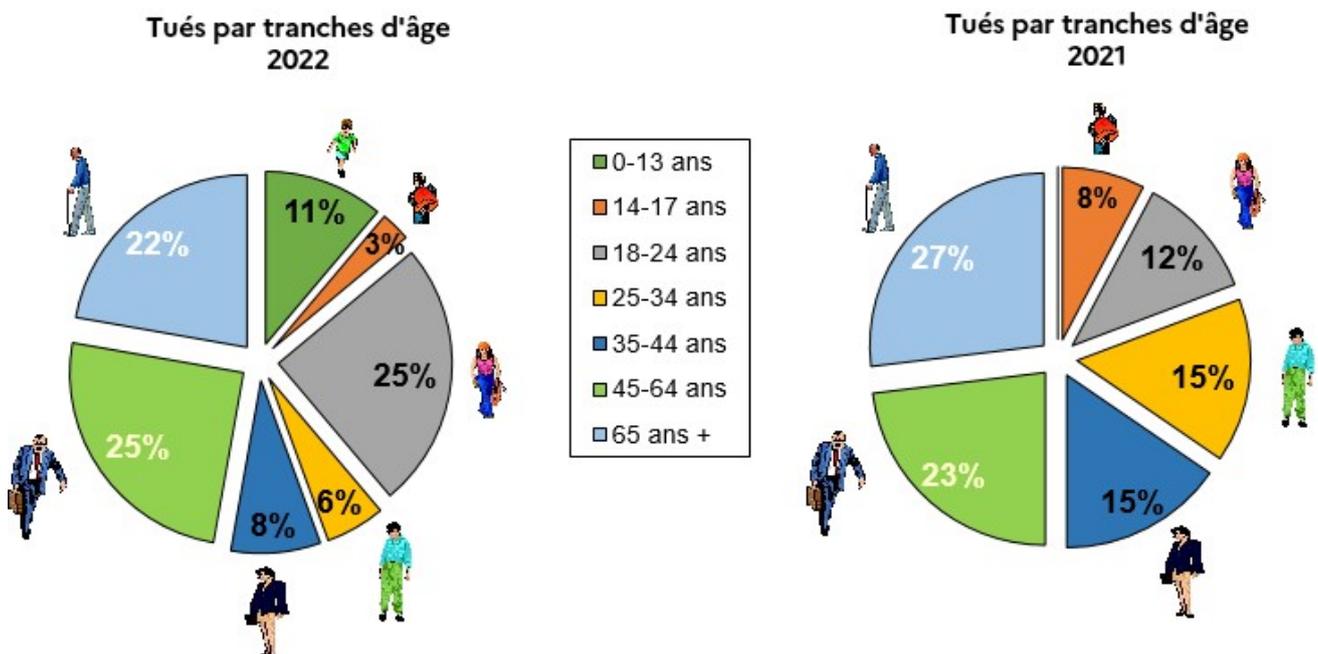


En 2022, les tués restent principalement des usagers de véhicules de tourisme. La part des piétons et cyclistes atteint 28 % des tués contre 19 % en 2021.

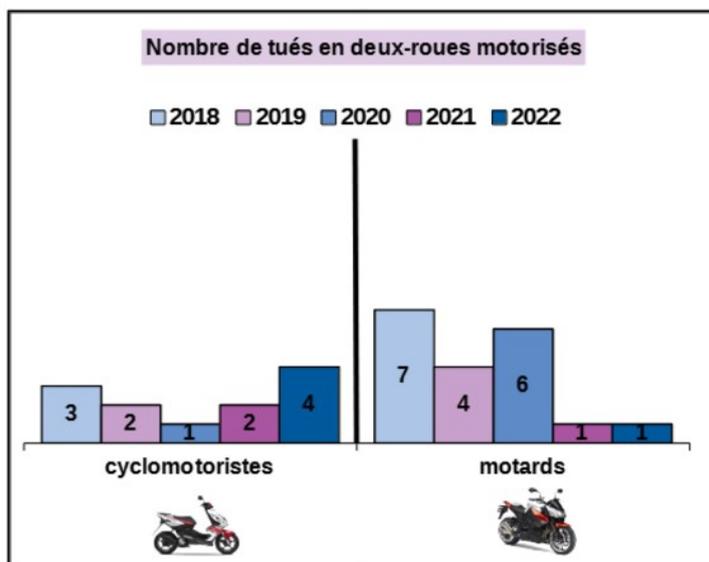
Part des tués dans les accidents mortels par catégories d'usagers et comparaison 2022/2021



- La répartition des tués par tranches d'âge est très variable d'une année sur l'autre. En 2022, la part des 0-13 ans est en forte augmentation du fait du décès de très jeunes passagers et celle des 18-24 ans et des 35-44 ans sont deux fois plus importantes qu'en 2021.

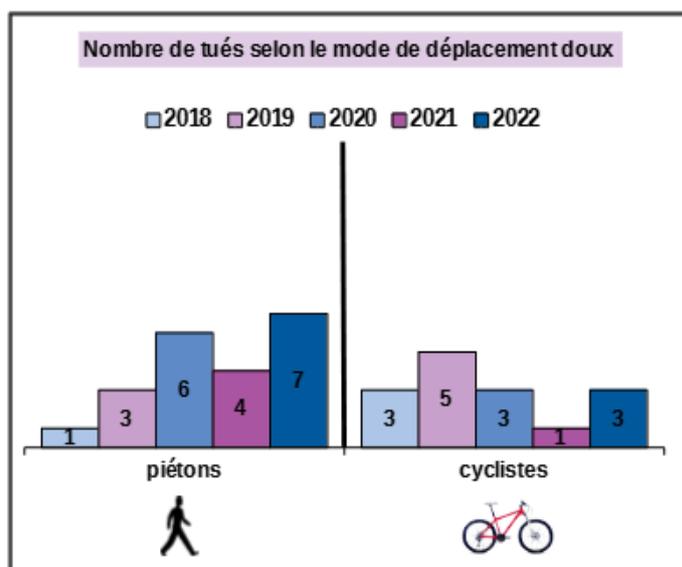


- Le nombre de tués, usagers de deux-roues motorisés, est en forte baisse notamment chez les motards.



- Le nombre de tués, piétons, est en hausse en 2022 du fait de comportements marginaux. Le nombre de tués, cyclistes, revient dans la moyenne des années précédentes :

•



Les usagers vulnérables impliqués dans les accidents corporels en 2022*



92 accidents impliquant un piéton dont 7 sont décédés.



3 accidents impliquant un utilisateur d'engin de déplacement personnel sans moteur type trottinette simple, skate...



60 accidents impliquant un utilisateur d'engin de déplacement personnel avec moteur type trottinette électrique.



97 accidents impliquant un cycliste classique dont 2 sont décédés.



7 accidents impliquant un utilisateur de vélo à assistance électrique dont 1 est décédé.



116 accidents impliquant un cyclomotoriste dont 4 sont décédés.



79 accidents impliquant un motard dont 1 est décédé.

Les nombres d'accidents de vélos, cyclomoteurs et motos sont en baisse (respectivement -10,3 %, -16,5 %, -4,8 %) par rapport à 2021.

Les nombres d'accidents de piétons et de trottinettes électriques sont en hausse (respectivement +3,4 et +76 %).

Evolution de l'accidentalité sur les 5 dernières années :

Une baisse de la mortalité routière en Maine-et-Loire a été constatée depuis 2018. L'année 2022 rompt brutalement avec cette tendance sans que le nombre d'accidents connaissent une hausse proportionnelle. Le nombre de blessés hospitalisés reste également contenu, ce qui ne permet pas de préjuger d'une hausse générale de la gravité des accidents.

Bilan annuel provisoire 2022

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022*	Δ 2022/2021 %
Accidents	811	749	557	688	696	1,16%
Tués	38	32	29	26	36	38,46%
Blessés	962	948	666	825	812	-1,58%
Hospitalisés	261	278	204	246	237	-3,66%
Non-hospitalisés	701	670	462	579	575	-0,69%

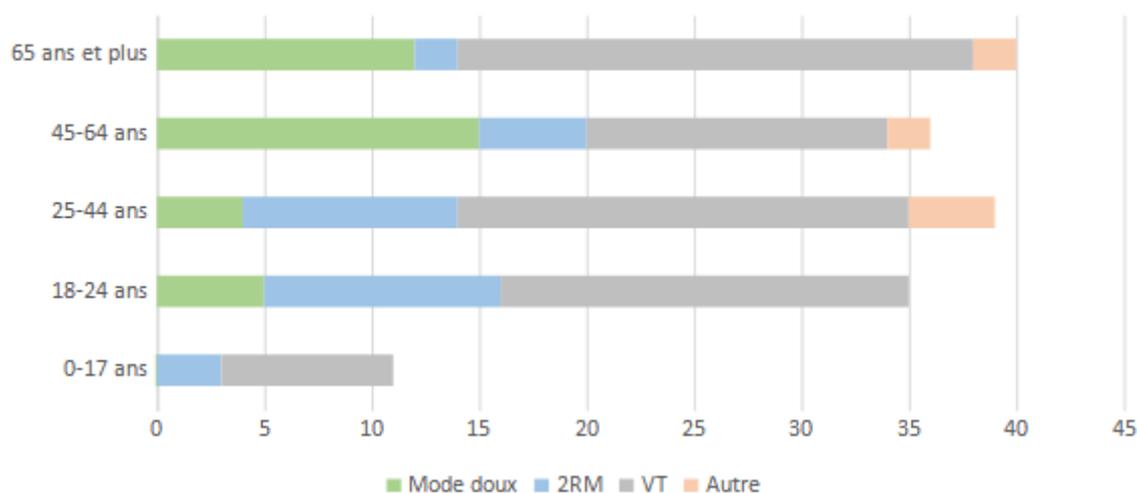
Source : TRAxY, données d'accidentalité 2022 non consolidées

Mortalité routière et classes d'âges :

Les seniors sont la classe d'âge la plus représentée en nombre avec 25 % des tués alors qu'ils constituent 21 % de la population du département ; ce qui reste cohérent.

Les 18-24 ans représentent 22 % des tués alors qu'ils constituent que 9 % de la population du département. Cette classe d'âge est donc sur-exposée.

Nombre de tués par âge et par mode 2018-2022



4.2- Causes des accidents mortels en 2022

Les accidents mortels :

Les causes sont analysées à partir des fichiers APAM (Auteurs Présumés des Accidents Mortels).

La consommation d'alcool est la première cause principale des accidents mortels

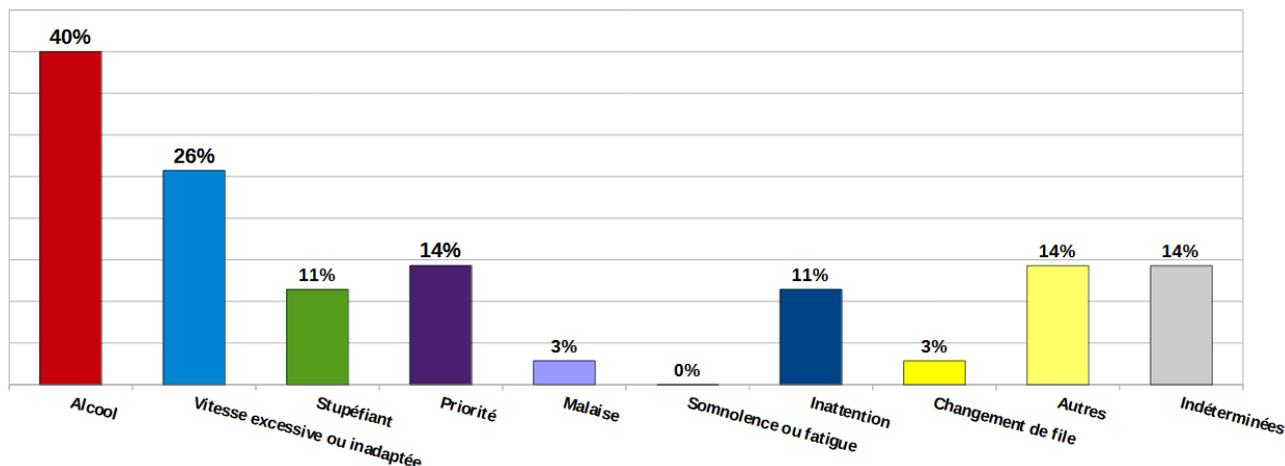
La cause alcool était présente dans 29 % des accidents mortels en 2021. Elle atteint 40 % en 2022.

La cause vitesse était présente dans 13 % des accidents mortels en 2021, elle atteint 26 % en 2022.

Si le classement des principales causes d'accidents mortels varie peu d'une année sur l'autre, le nombre d'accidents mortel dont le présumé responsable est alcoolisé n'a jamais été aussi important en Maine-et-Loire.

CAUSES principales d'Accidents Mortels (en causes multiples)
Pourcentages rapportés au nombre d'accidents mortels

Année 2022 (provisoire)



4.3- Les bilans d'accidents 2022

L'Observatoire Départemental de Sécurité Routière a poursuivi son travail d'analyse et de suivi de la base de données des accidents corporels de la circulation.

Chaque mois un bilan mensuel de l'accidentalité routière est diffusé sur internet et par mailing à plusieurs centaines de partenaires de la sécurité routière.

Les études réalisées par l'observatoire permettent à la coordination sécurité routière de cibler, sous l'autorité du directeur de cabinet du préfet, chef de projet Sécurité Routière, la politique locale de sécurité routière vis-à-vis des enjeux révélés par l'étude des accidents corporels dans le département.

5. Le bilan 2022 du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)

Le PDASR est composé de 2 parties :

1. une partie « **prévention** » le Plan Départemental d'actions de Sécurité routière,
2. une partie « **répression** » le Plan départemental de Contrôles Routiers (PDCR).

Les demandes d'aides financières sont dématérialisées depuis 2020 grâce à la plateforme démarches-simplifiées.fr .

Les demandes d'aides matérielles sont quant à elles dématérialisées depuis 2021, elles sont de plus en plus nombreuses sous cette forme même si la majorité des demandes se font encore de manière classique par mail.

5.1- le volet prévention (PDASR)

En 2022, sur les 82 actions programmées, 71 ont été réalisées. Les 7 projets annulés l'ont été par les organisateurs qui n'ont pu pour des raisons diverses amener leurs projets à terme. 4 actions ont été reportées en 2023, notamment le colloque des élus référents sécurité routière qui initialement prévu en 2021 a de nouveau été reporté faute de participants.

Ces actions ont été menées en collaboration avec les services de l'État, les forces de l'ordre et les partenaires de la sécurité routière (établissements d'enseignements, associations de prévention, élus référents sécurité routière des collectivités...).

Elles n'auraient pu se dérouler sans l'engagement et le professionnalisme des **27 Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR)**, sans lesquels la politique de sécurité routière ne peut être mise en œuvre (arrêté préfectoral de janvier 2022).

L'activité des IDSR représente sur l'année 2022 équivalent de **141** journées sensibilisation. Ce qui représente environ un tiers du nombre total d'actions menées au cours de l'année (450 journées d'actions)

De son côté, la Gendarmerie a consacré l'équivalent de **191** jours/gendarme au permis piéton et **53** jours/gendarme à l'animation des pistes routières en partenariat avec l'association Prévention Routière. A cela il faut ajouter les interventions régulières dans les centres de formations poids lourd pour sensibiliser les futurs conducteurs aux risques routiers professionnels et à la Réglementation Sociale Européenne (RSE) soit **25** interventions pour **375** personnes sensibilisées.

Il est souvent difficile de comptabiliser le nombre de personnes sensibilisées, néanmoins, nous pouvons estimer à **environ 25 000 personnes touchées directement au travers les actions et à environ à 230 000 personnes touchées lors des campagnes de communication.**

Les actions recensées par la coordination sécurité routière ont toutes fait l'objet au minimum, soit de l'attribution d'une aide financière, soit d'un soutien logistique ou matériel, soit de la présence d'un ou plusieurs IDSR ou/et des agents de la coordination SR.

À noter que les nombreuses actions portées par les acteurs locaux de manière autonome ne sont pas recensées par la coordination sécurité routière.

Autre vecteur important pour sensibiliser les usagers aux dangers de la route : **Le plan de communication.**

4 actions majeures en 2022

- Une opération « Set de table » qui a permis de toucher environ 150 000 personnes lors de la période estivale.
- Une campagne radio lors de la semaine de la sécurité routière à l'occasion du changement d'heure.
- Une campagne dans la presse écrite sur le risque routier professionnel.
- Une opération « sourires » à l'occasion des fêtes de fin d'année.

5.1.1 - Déclinaison des actions par catégorie :

Les 73 actions se répartissent suivant 3 catégories :

- *Actions financées :*

Ce sont les actions sélectionnées à la suite à l'appel à projets pour bénéficier d'une aide financière pour leur réalisation. Elles peuvent être accompagnées d'un appui logistique avec ou sans intervention d'IDSR.

- *Actions soutenues :*

Ces actions bénéficient d'un appui logistique : prêt de matériels , remise de supports et de plaquettes, avec ou sans l'intervention d'IDSR. (Les actions financées, qui ont bénéficié également d'un soutien, ne sont pas comptabilisées dans les actions soutenues.)

- *Actions en régie :*

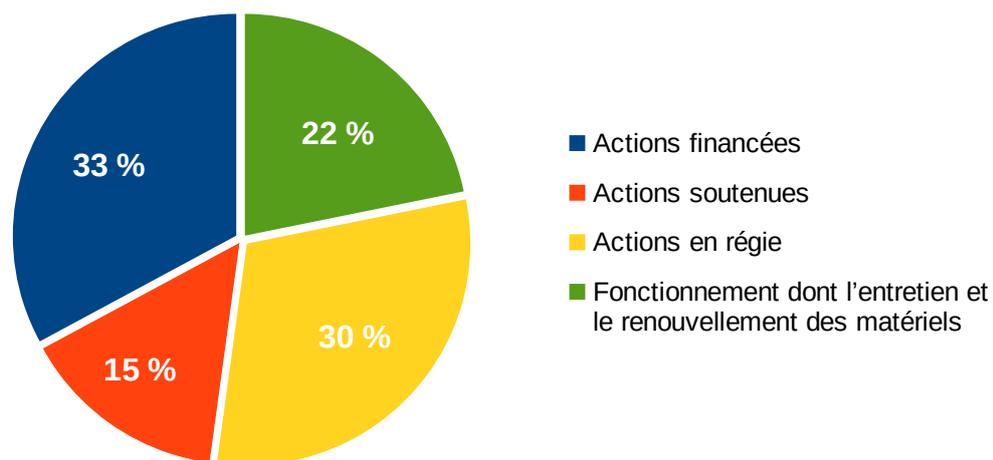
Ces actions sont, quant à elles, mises en œuvre par la coordination sécurité routière ou en collaboration avec des partenaires, avec ou sans intervention d'IDSR. Ces actions peuvent être liées à l'animation de réseaux sécurité routière.

27 demandes d'aide financière ont été déposées pour l'année 2022.

- Sur ces 27 demandes, 22 ont reçu une aide financière et ont été réalisées ce qui représente **32 %** du budget de la coordination.
- 5 demandes n'ont pas abouti en raisons de l'annulation de l'action ou bien d'un classement sans suite de la demande.

Répartition du budget 2022 par type d'action

Le pourcentage du budget par catégorie



■

La part du budget consacrée au fonctionnement comprenant l'entretien et le renouvellement des matériels, les 22 %, se ventile sur l'ensemble des actions.

Comment est calculé le coût d'une action ?

Coût global d'une action

=

Montant subvention accordée + coût IDSR + coût Goodies¹ + coût prestataires

¹ Goodies : objets publicitaires sécurité routière

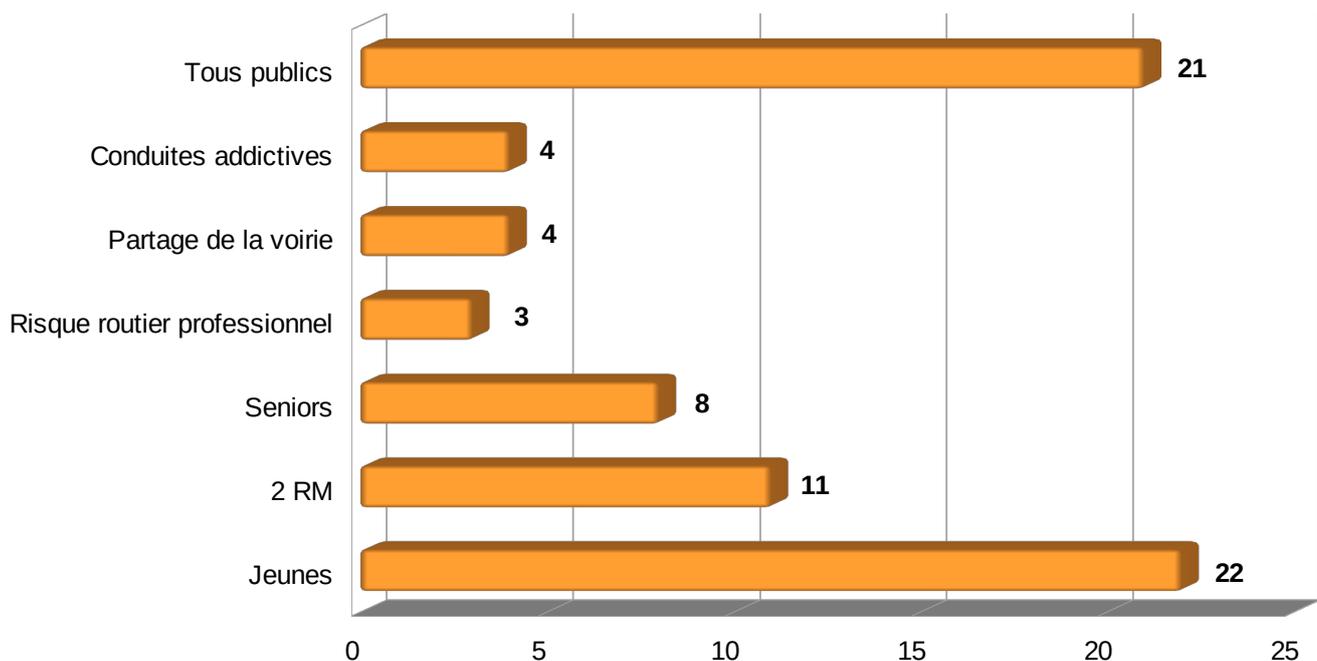
5.2- Déclinaison des actions par enjeu du DGO 2018-2022

5.2.1.a - La répartition des actions "terrain" par enjeu en 2022 :

Les 73 actions réalisées sur les 84 initialement programmées sont réparties sur l'ensemble des enjeux déclinés dans le DGO 2018-2022 et de la façon suivante :

- 22 actions ciblait l'enjeu « Jeunes »,
- 4 actions sur l'enjeu « Conduite addictive »,
- 3 actions sur l'enjeu « Risque routier professionnel »,
- 8 actions sur l'enjeu « Seniors »,
- 11 actions sur l'enjeu « 2RM »,
- 4 actions sur l'enjeu « Partage de la voirie »,
- 21 actions ciblait plusieurs enjeux sur la même action et/ou les thématiques transversales « Distracteurs » et « Vitesse ».

Le nombre d'actions par enjeu



5.2.1.b - La répartition des actions "terrain" au cours de l'année 2022 :

Nous avons retrouvé une répartition plus homogène et conforme aux années avant la crise Covid. Les actions s'étendent principalement de février à fin juin et septembre à mi-novembre. Les mois d'hiver étant peu propices aux actions notamment en extérieur. Juillet et août étant peu propice en termes de fréquentation du public.

5.2.2 - Les actions marquantes de sécurité routière pilotées ou soutenues par la coordination en 2022 :

"Rajeunissez votre permis "

Le 4 octobre 2022, à l'initiative de l'EDSR 49 et de Groupama Loire Bretagne s'est déroulé une journée de sécurité routière intitulée « Rajeunissez votre permis » avec comme public cible : les seniors. 120 personnes ont participé tout au long de la journée aux 10 ateliers qui leur étaient proposés. Du Code de la route en passant par le simulateur 4 roues, les tests auditifs et visuels, l'atelier angles morts ou bien encore l'audit de conduite, nul doute que cette journée a permis de sensibiliser chaque participant. Fort de ce succès l'action sera reconduite en 2023 sur le secteur de Baugé.



« Les formations post permis moto »

La coordination sécurité routière de la DDT 49, a programmé 4 journées de perfectionnement à la conduite moto.

Ces journées sont destinées aux jeunes titulaires d'un permis moto désireux de se perfectionner et pour tous ceux qui souhaitent se remettre en selle.

Elles sont encadrées par la moto école CERVEIRA (72) et réalisées en partenariat avec la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC 49), la Chaîne d'Amitié pour la Sécurité et l'Information des Motards (CASIM 49) et l'Union Nationale des Sauveteurs Secouristes (UNASS49).

L'objectif est de développer la capacité de chacun à maîtriser sa moto aux différentes allures, à gérer les trajectoires, à éviter les collisions en faisant appel aux réflexes et aux notions essentielles de sécurité.

Trois de ces journées se sont déroulées sur la piste éducation routière de Beaucouzé.

La 4ème journée prévue à Ségre a été annulée faute de participant.

Ces actions ont été financées par Groupama Loire Bretagne dans le cadre du partenariat signé en mars 2022 (3 600 euros).

Le bilan de ces actions en terme d'affluence pour 2022 est décevant . C'est la première année ou nous avons rencontré de réelles difficultés pour avoir un effectif suffisant.



« La journée sécurité moto de la Gendarmerie »

Le samedi 18 juin 2022 en Maine-et-Loire, s'est déroulée la journée sécurité moto de la gendarmerie dans le secteur de Segré. 70 motards ont décidé de braver les fortes températures pour se perfectionner et passer une bonne journée entre passionnés. Au programme révision de la trajectoire de sécurité avec mise en application sur routes sinueuses, exercices de maniabilité avec la collaboration des moto-écoles locales et démonstrations gilet Airbag.

Tous les partenaires présents ont participé activement au bon déroulement de la journée par la diffusion de messages de prévention pour les motards.

Une belle réussite pour cette édition 2022 grâce à l'investissement de chacun. Rendez-vous l'année prochaine dans le sud-ouest du département.



« Semaine de la sécurité routière dans le Maine-et-Loire »

Du 17 au 23 octobre 2022 la Préfecture de Maine-et-Loire a organisé une semaine de la sécurité routière avec comme fil conducteur "Préparons l'automne, Restons visibles". Dans la perspective du passage à l'heure d'hiver fin octobre nous avons axé nos actions sur la visibilité et avons distribué des équipements rétro-réfléchissants notamment aux usagers vulnérables. Les actions se sont déroulées sur l'ensemble du département en essayant de sensibiliser tous les publics.

Nous avons profité de cette semaine pour lancer officiellement la démarche de coconstruction du nouveau DGO 2023-2027. Invitée pour l'occasion, madame Florence Guillaume (DISR) a présidé la réunion de concertation du comité de pilotage avec les acteurs locaux de la sécurité routière.

Au-delà de cette réunion de concertation Madame la Déléguée interministérielle à la sécurité routière a rencontré les inspecteurs du permis de conduire et les forces de l'ordre.



« Action de communication « Set de table » en Maine-et-Loire »

À l'occasion de la période estivale, la coordination sécurité routière en partenariat avec Groupama Loire Bretagne et le concours des restaurateurs de Maine-et-Loire lancent une opération de sensibilisation sur les distracteurs au volant par le biais d'un « set de table » qui a été édité à 150 000 exemplaires. Une manière de sensibiliser les usagers qui circuleront dans notre département sur l'importance de rester concentré lorsque l'on conduit.

Cette campagne a été lancée symboliquement par M. le Préfet par la remise d'un set de table à un restaurateur angevin.



5.2.3 - Les actions liées aux réseaux :

Les rencontres d'animation des réseaux (élus référents, référents éducation nationale, infirmières scolaires, IDSR, partenaires...), le développement permanent de la communication et le maintien de certaines actions phares constituent le quotidien de la coordination.

5.2.3.a - Les intervenants départementaux de sécurité routière

Forum des IDSR :

Deux forums ont été organisés en 2022 (21 février, 19 septembre) pour que les IDSR, puissent maintenir un niveau d'informations égal dans les différentes interventions qu'ils réalisent.

Ce temps est l'occasion de faire le point sur l'accidentalité départementale, de planifier les actions à venir et de présenter les nouveaux modules d'animation. A ce titre la coordination a présenté le module « Trottinette » qui pourra désormais être proposé lors de nos futures actions.

Une occasion également de présenter les nouvelles recrues, de partager un moment de convivialité et de participer à la découverte d'un autre univers (centre de maintenance tramway de la ville d'Angers).

État des lieux sur l'effectif des IDSR

L'effectif IDSR 2023 reste le même que celui de 2022 à savoir 27 intervenants.

C'est la composition de l'effectif qui change puisque nous avons eu 4 départs pour 4 arrivées.

Nos nouveaux intervenants viennent d'horizons différents, figurent parmi les recrues :

- 2 Policiers Nationaux,
- Un retraité du secteur privé
- Un jeune accidenté de la route.

5.2.3.b - Le réseau des élus référents SR

" Colloques des élus référents "

La coordination sécurité routière avait programmé lors de la semaine de la sécurité routière en octobre 2022, le dernier colloque des élus référents SR d'un cycle de trois. L'objectif était de donner aux élus référents les clés pour mettre en place des actions locales en faveur d'une mobilité plus sûre sur leur territoire.

Ce colloque à malheureusement dû être reporté pour la deuxième fois par un nombre insuffisant de participants.



5.2.3.c - Les principaux partenariats en 2022

En mars 2022, la coordination sécurité routière a noué un nouveau partenariat avec la branche prévention de Groupama Loire Bretagne. Groupama était déjà un partenaire historique de la gendarmerie nationale pour les actions de prévention à destination des motards. Ce partenariat ne se limite pas au financement des journées de perfectionnement à la conduite moto, mais il s'agit bien d'une convention élargie à toutes les actions de prévention de sécurité routière dans le Maine-et-Loire. Ce partenariat a vocation à être renouvelé tous les ans après un bilan annuel des actions réalisés.

Deux autres conventions de partenariat ont été élaborées en 2022, elles concernent deux associations. La Prévention Routière avec son comité départemental et l'Association Sécurité Routière en Entreprises (ASRE 49) de Maine-et-Loire.

Ces deux conventions seront signées lors du prochain copil DGO/PDASR en mars 2023. Elles ont vocation à être validées pour la durée du DGO 2023-2027.

5.3- Le volet répression : le Plan département de contrôle routier (PDCR)

5.3.1 - Organisation des Forces de l'Ordre en Maine-et-Loire

Les contrôles routiers sont réalisés, d'une part, grâce aux actions de répression des forces de Police et de Gendarmerie Nationale et, d'autre part, grâce aux dispositifs de contrôle routier automatisé présents sur les routes.



La zone gendarmerie couvre les zones rurales de Maine-et-Loire.

Les effectifs mobilisables en matière de sécurité routière sont composés d'un escadron départemental avec trois pelotons motorisés, une brigade motorisée et une équipe rapide d'intervention.



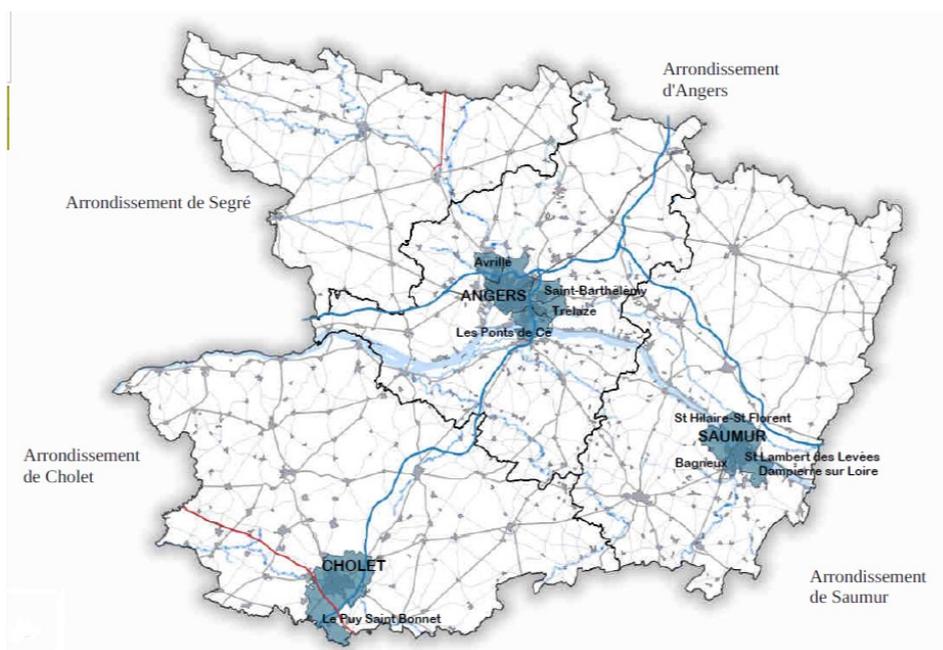
La zone Police couvre les agglomérations d'Angers, de Cholet et de Saumur.

Les effectifs mobilisables en matière de sécurité routière sont composés de l'ensemble des effectifs de sécurité publique. Les unités spécialisées dans la délinquance routière sont la formation motocycliste et la brigade accidents et délinquance routière.

Carte des zones de compétence

En bleu : zone de compétence de la Police Nationale

En blanc : zone de compétence de la Gendarmerie



5.3.2 - Activités des forces de l'ordre

En 2020, l'activité des forces de l'ordre a été fortement impactée par l'actualité sociale ainsi que par les nécessités d'organisation et de déploiement liées à la COVID-19. Les années 2021 et 2022 amorcent un retour vers plus de disponibilité pour les missions de police de la circulation. Le nombre de dépistages de stupéfiants est en augmentation du fait de la hausse des moyens alloués.

RECUEIL DES INFRACTIONS ET DE L'ACTIVITÉ 2022



	Alcool		Stupéfiants		Vitesse
	Nombre de dépistages	Taux de positivité	Nombre de dépistages	Taux de positivité	Nombre d'excès vitesse sanctionnés hors radars automatiques
2020	82092	2.1%	3835	21.3%	9909
2021	102508	1.9%	5850	21.2%	8763
2022	104453	1.9%	6481	15.3%	8654
Δ 2022/2021	+1,90 %		+10,79 %		-1,24 %

Les verbalisations liées à l'usage d'un **téléphone portable** ou au **port d'écouteurs** augmentent, comparé à 2021 : respectivement +4,8 % et +48,4 %.

Augmentation des verbalisations liées à l'usage d'un Engin de déplacement Personnel (Motorisé) EDP(M) : 82 verbalisations en 2022, 66 verbalisations en 2021 (n'entrent pas dans le décompte le non-respect des règles communes à tous les usagers)

5.3.3 - Bilan des radars fixes et autonomes

La Préfecture de Maine-et-Loire dispose de 26 radars fixes opérationnels, 2 radars de feu rouge et d'un radar déplaçable sur divers emplacements définis. La Gendarmerie et la Police sont dotées de radars embarqués pour des contrôles uniquement en statique.

Recensement des matériels en Maine-et-Loire :



15 radars fixes



4 radars fixes tourelles



7 radars discriminant les PL



2 radars de feu rouge



1 radar déplaçable



5 radars embarqués Police / Gendarmerie

Carte des radars fixes en [annexe \(10.3\)](#).

La région Pays de la Loire est dotée de 19 voitures-radar à conduite externalisée, gérées par une société privée, réparties selon les besoins et les demandes dans les départements. Le Maine-et-Loire peut compter sur un ratio de plus ou moins 4 voitures.

Carte des parcours en [annexe \(10.4\)](#).

Nombre d'infractions relevées par les radars

nombre de dossiers d'infractions DIF	2018	2019	2020	2021	2022	Δ 12 mois 2022/2021 %
Radars fixes	163468	173037*	111381	100506	79463	-20,94%
Radars embarqués Police Gendarmerie	8371	7434	5826	9782	5751	-41,21%
Voitures-radar mobiles	15249 DDSP + GGD	15092 DDSP + GGD	10189 DDSP + GGD + DEXTER	21013 DEXTER	32318 DEXTER	53,80%
Radars feux rouge	3636 4 radars en activité	1278 4 radars en activité	1278 4 radars en activité	1278 2 radars en activité	1373 2 radars en activité	7,43%
Radars autonome déplaçable	13003	Matériel indisponible	Matériel indisponible	5410	7146	32,09%

Source : Infocentre Icare ANTAI

Il est difficile d'établir un comparatif annuel de l'activité des radars fixes. Les équipements peuvent subir des pannes ou des dégradations les rendant inopérants pendant plusieurs mois. De même, une modernisation du matériel suivi d'une phase de tests aura un impact sur la disponibilité pour le contrôle effectif.

Le département comptait 4 radars de feu rouge jusqu'en 2018 (2 à Angers, 2 à Cholet). 2 de ces équipements inopérants devront être modernisés par des radars urbains courant 2023-2024.

Le radar chantier/déplaçable assure des rotations entre différents emplacements sur les routes départementales 960 et 961.

Le Préfet de Maine-et-Loire a confié le pilotage du dispositif à un comité constitué par des représentants de l'Observatoire départemental de sécurité routière, de la Gendarmerie et de la Police Nationale. Ce comité a constitué un catalogue de parcours en fonction de l'accidentalité du département. Le comité sélectionne mensuellement un groupe de parcours que le prestataire est tenu de réaliser selon les directives transmises (jour, créneau horaire...).

Le catalogue des parcours est publié sur le site des services de l'État en Maine-et-Loire.

En 2022, les voitures-radar ont parcouru environ 301 665 km en Maine-et-Loire et relevé 32 318 infractions. Le nombre d'infractions relevées aux 100km est en augmentation : 10,7 en 2022 contre 9,3 en 2021.

5.3.4 - Bilan des sanctions administratives

- 2002 suspensions administratives du permis de conduire, soit une baisse de 9 %.
- 110 arrêtés préfectoraux d'alternative à la sanction imposant l'utilisation d'un éthylotest anti-démarrage, contre 34 en 2021.
- 313 annulations administratives de permis de conduire, soit une hausse de 26.7% par rapport à 2021.

5.4- Bilan de la communication en 2022

L'objectif de la communication est double :

- d'une part, compléter les grandes campagnes nationales, en prenant le relais au niveau local pour toucher un plus grand nombre d'utilisateurs dans le département
- d'autre part, contextualiser les données communiquées au niveau du département.

En 2022, la part de la communication représente 21% du budget global, soit 18 840€

Au total ce sont 4 grandes opérations de communication qui ont été menées en 2022 :

1. la distribution de 150 000 « set de table » pendant la période estivale 2022 en partenariat avec Groupama Loire Bretagne et les restaurateurs du Maine-et-Loire ;
2. une campagne radio lors de la semaine de la sécurité routière en octobre 2022 avec un focus sur la visibilité des utilisateurs vulnérables à l'approche de l'hiver « Soyez visibles ». en partenariat avec la Police nationale ;
3. une campagne dans le supplément de presse écrite (Ouest France) à destination des entreprises de Maine-et-Loire pour promouvoir les actions en lien avec le risque routier professionnel ;
4. la distribution de messages de sécurité routière et d'éthylotests (2400) au moment des fêtes de fin d'année, « opérations sourires » en partenariat avec la Police nationale et la Gendarmerie nationale sur les secteurs d'Angers, Cholet et Saumur .

Les autres modes de communication :

Chaque mois l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière (ODSR) publie le bilan mensuel de l'accidentalité départemental.

Initié en 2022, les élus référents et IDSR sont informés régulièrement au travers d'une lettre d'informations dans laquelle la coordination rappelle les faits marquants et informe sur les actions à venir.

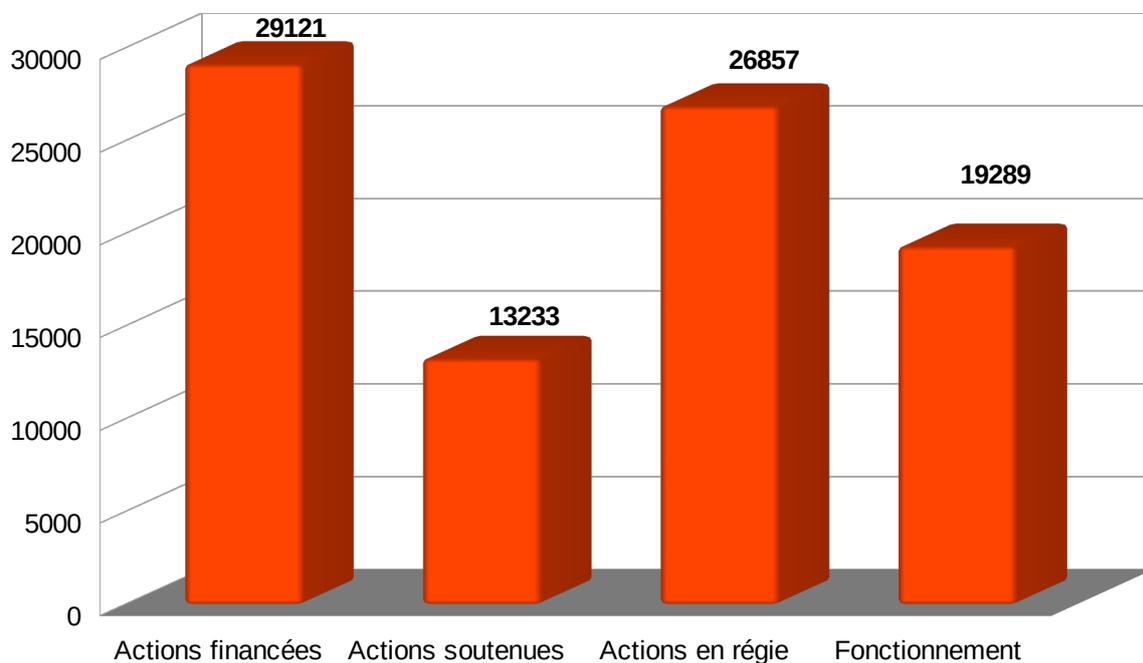
Enfin, de nombreux articles sont réalisés à l'initiative de la préfecture ou des acteurs locaux avec comme support de communication, soit les réseaux sociaux ou bien la presse écrite ou audiovisuelle.

5.5- Le bilan du budget 2022

La dotation budgétaire de la coordination pour la sécurité routière 2022 était de 88 500 euros.

À noter qu'en début d'année, la délégation de la sécurité routière n'octroie que 90 % de la dotation. Les 10 % restant sont octroyés en fonction de la situation budgétaire qui est analysée au mois de juin de l'année en cours. Cette année nous avons bénéficié de ce complément budgétaire.

Montant des dépenses par type d'actions en 2022



La somme allouée aux actions bénéficiant d'une aide financière représentent 29 121 €, soit 33 % du budget total 2022.

Le poste "fonctionnement" d'un montant de 19 289 € représente une part importante du budget. Ce poste intègre notamment l'entretien et le renouvellement du matériel servant aux interventions des IDSR ou prêté aux partenaires.

Comme les années précédentes, les soutiens matériels, les petits équipements de sécurité (les gilets fluorescents, les brassards, les casques, les lumières pour vélo, éthylotests, etc) apportés sur différentes actions ont été valorisés financièrement et ventilés dans les actions concernées afin d'identifier le coût global pour la coordination.

Une synthèse du bilan du PDASR 2022 est disponible en [annexe 10.1](#).

6. Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2023

La dotation attribuée à la coordination sécurité routière en Maine-et-Loire est de 90 000 €. Elle est en très légère hausse par rapport à 2022 (+ 1 500 €).

La coordination sera en mesure de financer ou de soutenir les actions supplémentaires tout au long de l'année 2023 en fonction du budget restant.

Au 13 mars 2023, 58 actions de sécurité routière sont d'ores-et-déjà programmées pour un montant budget prévisionnel de 56 411 €.

6.1- Le volet prévention

Comme pour les précédents PDASR, les actions se déclinent en 3 catégories:

- actions financées ;
- actions soutenues ;
- actions en régie.

Les détails des actions programmées par catégorie et par enjeu se trouve en [annexe 10.2](#)

6.1.1 - Les actions financées :

La majorité des actions de prévention de terrain sont portées par les partenaires qui travaillent au quotidien avec la coordination sécurité routière (collectivités territoriales, forces de l'ordre, associations, entreprises, etc...), notamment au sein des instances locales et dans les réseaux de sécurité routière présentés ci-dessus.

L'État peut apporter une aide financière à ces projets dans le cadre d'un appel à projet annuel, il peut également soutenir matériellement, ou bien encore organiser des actions avec l'appui des Intervenants Départementaux Sécurité Routière.

Le courrier pour l'appel à projet sécurité routière 2023, joint en annexe, a été adressé, par courriel, et publié sur le site de la Préfecture, le 19 décembre 2022 pour un retour le 17 février 2023.

Depuis 2020, la procédure des demandes d'aides financières a été dématérialisée sur la plateforme démarches simplifiées.fr. 22 demandes sur 30 avaient été déposées via le site.

Depuis 2022 l'ensemble des demandes de financement ont été dématérialisées 25 demandes ont été enregistrées. Nous poursuivons dans ce sens avec les demandes d'aides matérielles qui aujourd'hui sont également dématérialisées.

Les destinataires du courrier sont très nombreux et très divers : établissements d'enseignements publics et privés (lycées et collèges publics et privés du Maine-et-Loire, centres de formations d'apprentis du Maine-et-Loire, maisons familiales et rurales du Maine-et-Loire, universités...), collectivités territoriales, associations partenaires et étudiantes. Les forces de l'ordre, Gendarmerie et Police, ont été également destinataires du courrier.

Le comité de pilotage du 26 février 2019, avait validé des critères d'appréciation des aides financières et les éléments de l'action retenue pour la base de calcul. En 2023 ces éléments restent les mêmes :

1°) critères d'appréciation des aides

- nature du public ciblé
- examen de l'action proposée au regard des enjeux du DGO 2018-2022;

2°) détermination du montant de l'aide

- sélection des frais engagés pour une action directement liée à la SR : animations, locations de matériels SR (véhicules test-choc, simulateurs 2 et 4 Roues...), documentations, petits matériels nécessaires à l'action, les prestations théâtrales ;
Ne sont pas retenus pour le calcul : les salaires, équipements informatiques, entretiens de matériels, les frais de représentations (exemple : pots d'accueil...) la valorisation des mises à disposition de salles, matériels ou personnels, les actions hors sécurité routière, les actions qui font l'objet de droits d'entrée couvrant la dépense ;
- les prestations théâtrales sont prises en charge ; sous réserve que celles-ci soient intégrées dans un projet global (limitées à 2 prestations par an et par établissement) ;
- limitation de l'aide à 80 % des éléments de dépenses retenus.

Des contacts seront pris avec différents services de l'État, DDETS (AAPI jeunesse et MILDECA), Préfecture (FIPD et politique de la ville), ARS, afin d'assurer une meilleure cohérence dans l'attribution des aides de l'Etat.

Ainsi, les projets proposés par les partenaires sont analysés et hiérarchisés en cohérence avec les critères énoncés ci-dessus.

Les projets, respectant les critères, qui ont été présentés à la coordination sont subventionnés pour tout ou partie, ce qui rend possible la concrétisation de nombreuses actions de sécurité routière sur l'ensemble du département.

18 projets ont été déposés au 13 mars 2023.

Aujourd'hui, environ 40 % du budget reste disponible pour répondre aux demandes qui arriveront au fil de l'eau et auxquels il pourra être répondu favorablement et également pour assurer le fonctionnement de la coordination sécurité routière.

6.1.2 - Les actions soutenues :

Certaines des demandes d'aides financières sont complétées grâce à un soutien logistique qui se traduit en charge financière dans le PDASR.

6.1.3 - Les actions en régie:

Les autres actions de sécurité routière sont menées soit directement par la coordination en autonomie, soit par le réseau d'Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR).

La coordination sécurité routière réalise également en régie des actions d'envergure sur des enjeux stratégiques où l'initiative partenariale permet de mettre en place des actions conjointes comme les formations post permis moto, des actions de sensibilisation en PME,

etc.

Ces intervenants, bénévoles et experts en matière de sécurité routière, peuvent, sur simple demande et en fonction des disponibilités, organiser des actions locales de sensibilisation à la sécurité routière (révision du Code de la route, parcours avec lunettes simulatrices d'alcoolémie, séance de simulateur de conduite, etc.).

Il faut d'ailleurs souligner que leur professionnalisme et leur disponibilité donnent à leurs interventions une réelle dimension pédagogique toujours très appréciée.

6.1.4 - Les projets: Les actions spécifiques

Classés par ordres chronologiques

« Car pédagogique »

- **Action** : Mise en situation avec un « car tonneau »
- **Organisateur** : Coordination sécurité routière
- **Cibles** : scolaires et professionnels de la conduite
- **Objectif** : sensibiliser les participants sur le port de la ceinture de sécurité dans les cars scolaires et sur les dispositifs d'évacuation en cas d'accident

« Contrôle routier pédagogique »

- **Action** : mise en situation concrète d'élèves en formation des métiers de la sécurité et d'élèves en CAP de conducteur routier de marchandises face à un contrôle routier.
- **Organisateur** : Gendarmerie, Lycées Henry Dunant et Wresinski, DREAL, DDT
- **Cibles** : Lycéens des métiers de la sécurité et lycéens CAP conducteur routier
- **Objectif** : Appréhender le contrôle et prendre conscience de la nécessité du respect de la réglementation en matière de transport de marchandises.

« Piste éducation routière cyclomoteur »

- **Action** : Piste sécurité routière cyclomoteur du 03 au 07 avril 2023 à Angers
- **Organisateur** : Coordination sécurité routière + CRS motocycliste
- **Cibles** : scolaires de plus de 14 ans et tout public (mercredi)
- **Objectif** : Sensibiliser les jeunes à la découverte ou au perfectionnement de la conduite d'un cyclomoteur en toute sécurité.

« Formations post permis moto »

- **Action** : le stagiaire participe à des ateliers pratiques et théoriques le matin et fait un circuit pédagogique l'après-midi en appliquant les principes de la trajectoire de sécurité.
- **Partenaires** : la moto-école CERVEIRA (72), Groupama Loire Bretagne, la FFMC 49, CASIM 49 et UNASS 49.
- **Cible** : 70 motards principalement les nouveaux permis-moto et les motards qui souhaitent se remettre en selle ou sont désireux de se perfectionner
- **Objectif** : développer la capacité de chacun à effectuer des freinages d'urgence, à gérer les trajectoires, à éviter les collisions en faisant appel aux réflexes et aux notions essentielles de sécurité.

« Développer la compétence "Savoir dire non" auprès des jeunes »

Suite à la mise en place du prototype de l'action réalisée en 2022 sur la prise de risque chez les jeunes par un stagiaire en master 2 de psychologie sociale du trafic de l'Université d'Angers, nous entrons en 2023 sur la phase de déploiement et de validation vers d'autres public. Cette action visant à la valorisation des bons comportements avec une réflexion sur « le lanceur d'alerte » au sein d'établissements d'enseignement .

En mars et avril 2023, l'association Addictions France et monsieur Corentin Bois psychologue social piloteront l'action auprès de 2 établissements scolaires, l'école T'CAP T'PRO de Saumur et le Lycée agricole le Fresne à Angers.

« Journée de la Sécurité routière à Moto (JSM) »

- **Action** : par groupe de 6, encadré par un gendarme motocycliste, les motards réviseront leur comportement routier, leurs équipements de sécurité et participeront à des ateliers.
- **Partenaires** : la coordination, le chargé de mission 2 roues motorisés et Groupama Loire Bretagne
- **Cible** : 100 motards attendus
- **Objectif** : Rappeler les fondamentaux de la pratique de la moto

« Rajeunissez votre permis »

- Action : animation de stands sécurité routière sur le secteur de Baugé
- Organisateur : EDSR 49, Groupama
- Cibles : seniors (environ 120 attendus)
- Objectif : sensibiliser les seniors aux risques routiers avec la mise en place d'ateliers dont l'audit de conduite avec la voiture à double commande.

« La semaine de la sécurité routière »

- **Action** : Semaine de la sécurité routière à l'approche du changement d'heure sur l'ensemble du département
- **Organisateur** : Coordination sécurité routière
- **Cibles** : Tout public
- **Objectif** : Rappeler les principales règles de sécurité et de bonnes pratiques lorsque que les conditions de circulation se dégradent.

6.2- Le volet répression : Plan départemental de contrôle routier (PDCR)

L'année 2021 a été marquée par le déploiement du programme de conduite externalisé des voitures-radar en Maine-et-Loire.

Après deux ans de mise en service, le dispositif est opérationnel. Un bilan d'efficacité est réalisé chaque mois en fonction des objectifs attendus. Cette étude permet de cibler les routes les plus infractionnelles et de maintenir ou d'intensifier les contrôles sur ces axes.

L'objectif premier est de réaliser des contrôles sur l'ensemble du réseau routier dont les axes secondaires.

6.2.1 - Objectifs du PDCR en 2022

L'objectif principal de l'année 2022 a été de mettre en synergie les acteurs de la police routière.

Pour ce faire, des réunions opérationnelles sont organisées chaque année à la préfecture pour faciliter la mise en place d'actions de sensibilisation et de contrôle concertés entre les différents corps de police.

Ces réunions permettent également d'apporter de la connaissance commune sur les contrôles routiers, de soulever des points d'amélioration sur les procédures administratives et de favoriser les échanges inter-services.

A l'initiative de ces concertations, le barème des suspensions administratives a été renforcé.

Un arrêté de délégation permet aux forces de l'ordre de disposer de davantage d'autonomie pour les mises en fourrière.

7. Le plan de communication sécurité routière 2023 :

L'objectif de la communication est double :

- d'une part, compléter les grandes campagnes nationales, en prenant le relais au niveau local pour toucher un plus grand nombre d'utilisateurs dans le département
- d'autre part, contextualiser les données communiquées au niveau du département.

Une part conséquente du budget annuel est consacrée à des opérations de communication. Elle varie en fonction des événements à couvrir.

La communication locale se structure autour de 3 opérations majeures au cours de l'année.

7.1- Les opérations programmées

Opération « Sac à pharmacie »

- **Action** : Impression de messages de prévention sur des sacs en papier ou de qualité supérieure qui seront distribués dans le réseau des pharmaciens de Maine-et-Loire
- **Cibles** : tous publics
- **Objectif** : sensibiliser les utilisateurs sur les dangers liés à la prise de médicaments et la conduite d'un véhicule.



Opération « Soyez Visibles » à l'automne lors du passage à l'heure avec la Police. Communication qui sera associée avec la semaine de la sécurité routière.

- **Action** : Interpeller les cyclistes et les utilisateurs d'EDPM avant le passage à l'heure d'hiver pour leur rappeler les règles de sécurité et de visibilité, leur distribuer des équipements de visibilité.
- Diffuser des spots audios sur les principales radios locales sur les enjeux liés à la visibilité sur la voie publique
- **Cibles** : les cyclistes et les utilisateurs d'EDPM à Angers, Saumur et Cholet
- **Objectif** : Rappeler les règles de vigilance à l'ensemble des utilisateurs avant le passage à l'heure d'hiver

Opération « sourires » avant les fêtes de fin d'année avec les forces de l'ordre

- **Action** : Interpeller les automobilistes et les motards en amont des fêtes pour leur rappeler les risques liés à l'alcool et à la fatigue et distribuer des éthylotests
- **Cibles** : tout public
- **Objectif** : Prévenir les comportements inappropriés lors des fêtes de fin d'année

7.2- Développer les supports de communication

La coordination souhaite améliorer la diffusion des messages de sécurité sur les réseaux sociaux utilisés par la préfecture.

8. La mobilisation des réseaux de personnes relais sur la sécurité routière :

La politique locale de sécurité routière menée par les services de l'État est d'autant plus efficace qu'elle est relayée par de nombreux partenaires de terrain, qui permettent à la fois d'affiner la connaissance de l'accidentalité locale et de faire naître des actions de prévention de terrain.

Le Préfet est responsable de la sécurité et de l'ordre public. Il coordonne la prévention au travers du Plan départemental de prévention de la délinquance. La sécurité routière est une composante de ce plan qui a par ailleurs été intégrée dans le nouveau DGO 2023-2027.

Le recrutement des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) doit être constamment recherché pour maintenir le vivier de personnes ressources. Les actions doivent être mises en valeur pour démultiplier les actions de témoignage.

La formation des IDSR est importante. A ce titre il sera proposé en 2023 une formation à la prévention du risque routier professionnel avec l'aide de la CARSAT des Pays de la Loire et la DDETS.

8.1- Deux réseaux sont particulièrement ciblés en Maine et Loire depuis plusieurs années :

Les 176 élus référents sécurité routière

Le réseau des élus référents sécurité routière constitué d'élus locaux, dans lequel l'association des Maires de l'Anjou a une place centrale, permet de répondre à un enjeu de sécurité routière identifié précédemment : 80 % des tués sur la route le sont en dehors des grandes agglomérations du département.

Les élus locaux sont proches des usagers et connaissent bien les problématiques de sécurité routière sur le terrain : le travail en réseau avec eux permet de leur donner des outils et des connaissances qui facilitent le portage des messages de sécurité routière dans les communes, et suscite la réalisation d'actions de prévention sur le terrain.

Les élections municipales de 2020 se sont accompagnées d'un renouvellement important des élus référents SR. C'est pourquoi, la coordination a organisé un cycle de 3 colloques de sensibilisation à la sécurité routière à destination des élus. La crise sanitaire nous a empêché de réaliser l'ensemble des colloques, seuls 2 sur 3 ont eu lieu. Le colloque de l'arrondissement de Saumur est reporté à 2023

Une nouvelle lettre d'information bimestrielle est transmise aux élus depuis janvier 2022.

8.1.1 - Les chefs des établissements, les correspondants sécurité routière et les infirmières des établissements scolaires

Les jeunes constituent une cible prioritaire de la politique locale de sécurité routière. Le travail au sein des établissements est par conséquent indispensable.

La coordination s'appuie d'une part sur **le réseau des correspondants sécurité routière et des infirmières des établissements scolaires de l'Éducation Nationale**, d'autre part, sur **le réseau des chefs d'établissement du Diocèse d'Angers**.

La gestion de la situation sanitaire en milieu scolaire au cours des années 2020 et 2021 a limité le fonctionnement de ces réseaux.

Le DGO 2023-2027 est l'occasion de relancer l'animation de la sécurité routière en milieu scolaire.

8.2- Le développement des partenariats :

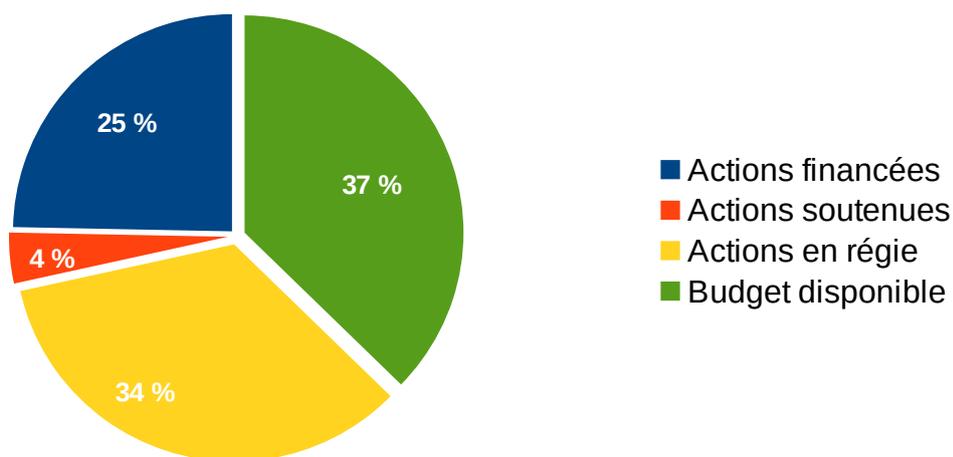
Trois partenariats ont été noués en 2022. L'idée première est d'en tirer la pleine quintessence pour être efficace et pertinent dans nos actions futures.

Il conviendra ensuite d'explorer la possibilité de nouer de nouveaux partenariats au cours des années à venir.

9. Le budget prévisionnel 2023

La dotation attribuée à la Sécurité Routière de Maine-et-Loire pour 2022 est de 90 000 euros. La répartition budgétaire ci-dessous est arrêtée au 13 mars 2023.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023 RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTION



La part de budget consacré aux actions soutenues va évoluer de manière significative tout au long de l'année en fonction de la participation de nos IDSR et de la valorisation des supports pédagogique fournis. (Brochures, goodies...).

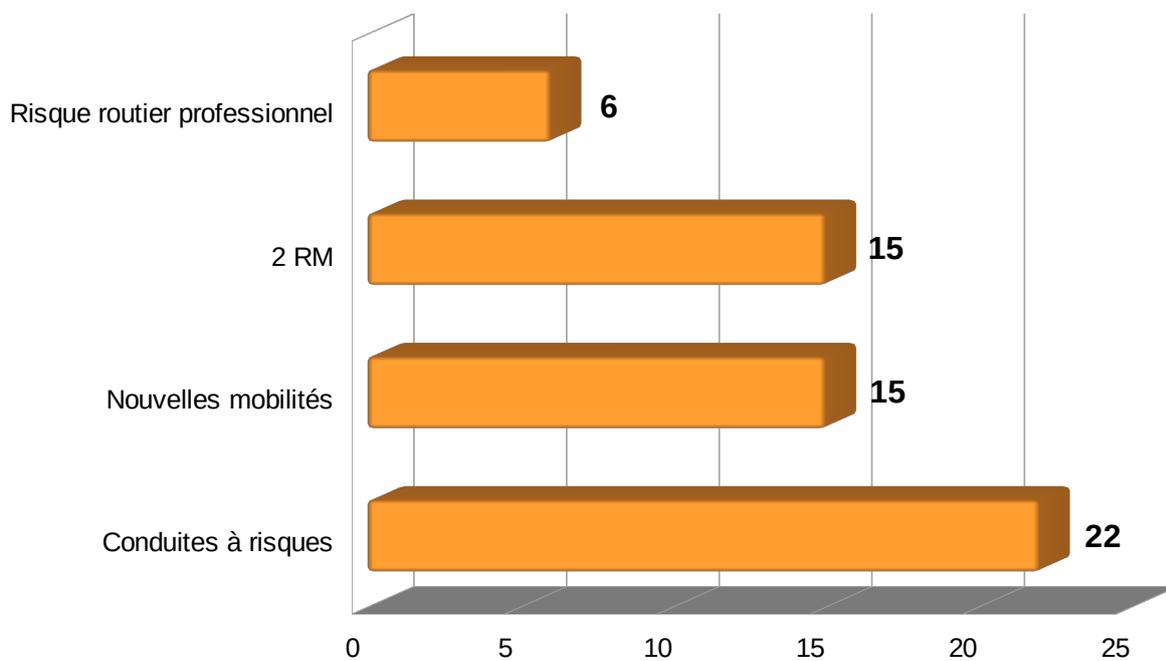
Le budget disponible de 37 889 € sera utilisé pour financer de nouvelles actions en cours d'année et régler les frais divers de fonctionnement comme les assurances véhicule, l'entretien du matériel, les contrôles des appareils (ethylo-bornes...), les petits équipements de sécurité.

La coordination sécurité routière souhaite acquérir en 2023, un outil pédagogique numérique pour être au plus près des nouvelles techniques d'animation. Nous sommes dans l'étude des coûts pour l'achat de casques de réalité virtuelle.

Le budget prévisionnel est ventilé selon les 3 types d'actions puis selon les enjeux de sécurité routière définis dans le nouveau DGO 2023-2027.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

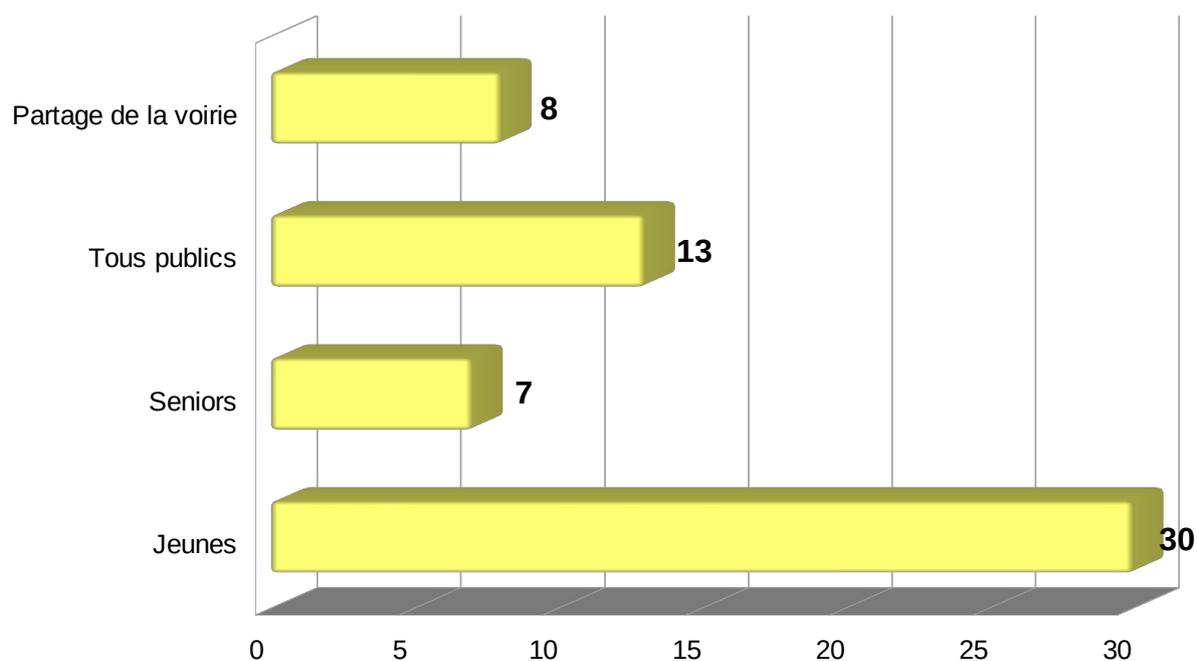
RÉPARTITION PAR ENJEU



Dans le DGO 2023-2027 nous avons défini en complément des 4 enjeux principaux, 2 focus transversaux afin de déterminer les cibles touchées par les actions de sécurité routière.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

RÉPARTITION PAR CIBLE



10. Les annexes

10.1- Synthèse bilan 2022

Retour au [PDASR 2023](#)



Direction Départementale des Territoires
Service Sécurité Education Routières Crise et Loire
Unité Transport, Ingénierie de Crise, Sécurité Routière

Mars 2023

COORDINATION SECURITE ROUTIERE – BILAN 2022-

1 Document Général d'Orientations – DGO – 2018-2022- Document quinquennal

6 enjeux : Le risque routier professionnel, La conduite après usage de substances psychoactives, Jeunes, 2 Roues Motorisés, Seniors, Le partage de la voirie, & **2 enjeux transversaux** « Vitesse » et « Défaut d'attention »

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière comprenant

1 plan de Communication

Une partie prévention le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

Une partie répression le Plan Départemental de Contrôles Routiers

Toutes les communications externes à la DDT sont validées par La Directrice de Cabinet et le service de communication de la Préfecture

Actions financées
22

Actions soutenues
36

Actions en régie
15

Forces de l'Ordre
Police - Gendarmerie

Ce qui représentent :

- 141 journées intervention IDSR (hors préparation)
- 20 prêts de matériels (Alcooborne, Lunettes Alcool, Radar pédagogique, piste vélo...)

Par enjeux nombres d'actions réalisées (dont actions de communication) :

JEUNES :	22
CONDUITES ADDICTIVES :	4
RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL :	3
SENIORS :	8
2RM :	11
LE PARTAGE DE LA VOIRIE :	4
ACTIONS TOUS PUBLICS (avec plusieurs enjeux) :	21
Dont Vitesse et défaut d'attention	

Crédits consommés : 88 500 €

Police et gendarmerie (chiffres arrondis):

Alcoolémie : 104 453 dépistages, 2 % positifs.
Stupéfiants : 6481 dépistages, 15 % positifs.

Infractions vitesse relevées par FO : 8 654
Infractions vitesse Radars fixes : 79 463
Infractions toutes voitures-radar : 38 069
Infractions Radars feux rouges : 7 146
2002 suspensions adm de permis de conduire

Opérations de communication :

- 4 actions majeures de communication (Opération « set de table », Semaine de la sécurité routière, Risque routier professionnel, Opération «sourires »)

Interviews :

- 2 en radio

Publications :

- 12 bulletins ODSR sur le site de la préfecture
- Plateforme Hermes
- Presse écrite et audiovisuel
- Facebook Préfecture et Intranet DDT

Soit : 73 actions réalisées

Soit 110 934 contrôles alcool et stupéfiants

Soit 4 grandes opérations de communication

Constante de la coordination sécurité routière : Partenariat avec les Forces de l'Ordre Police et Gendarmerie

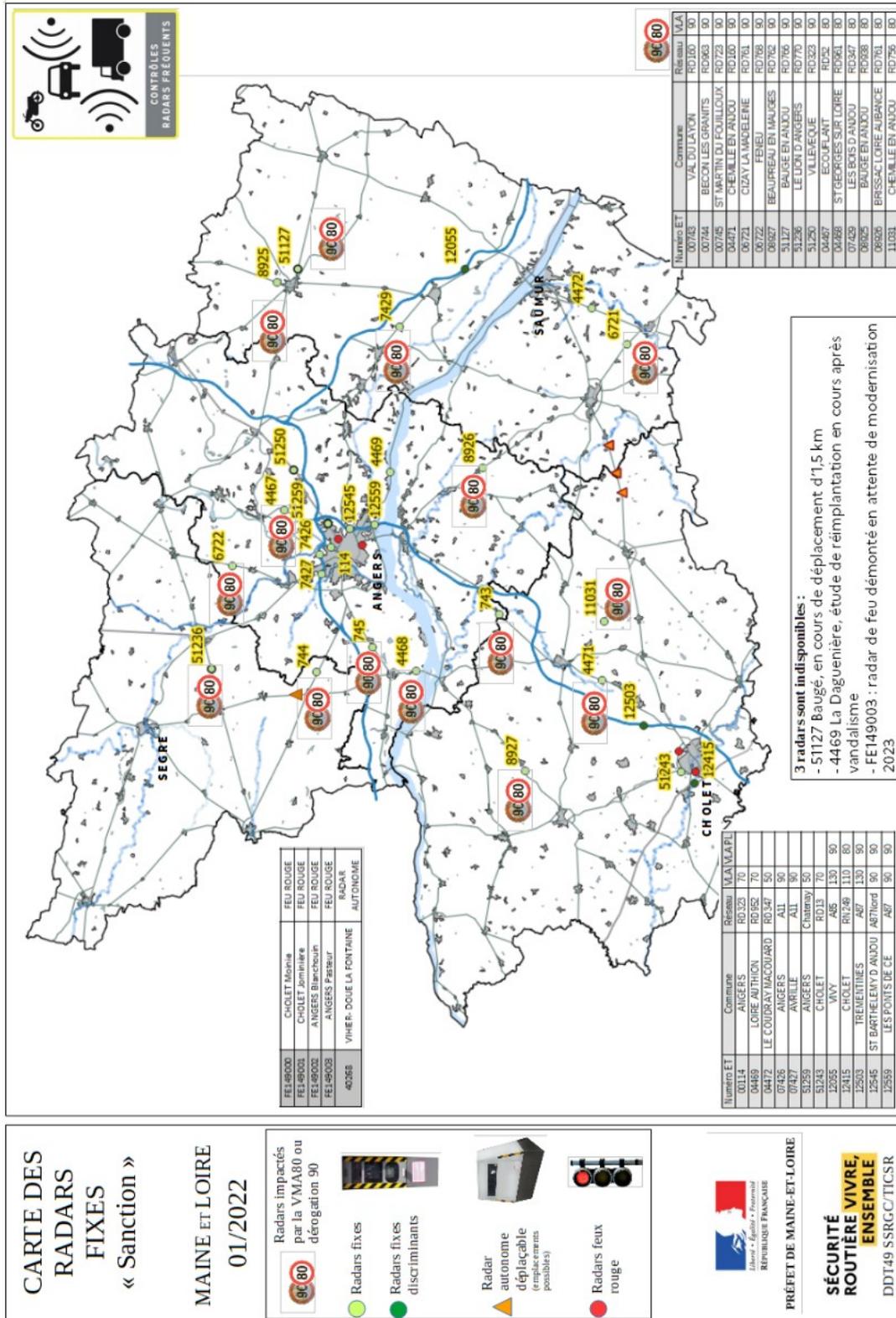
10.2- Tableau des actions réalisées en 2022

Retour au PDASR [volet prévention](#)

10.3- Tableau des actions programmées en 2023

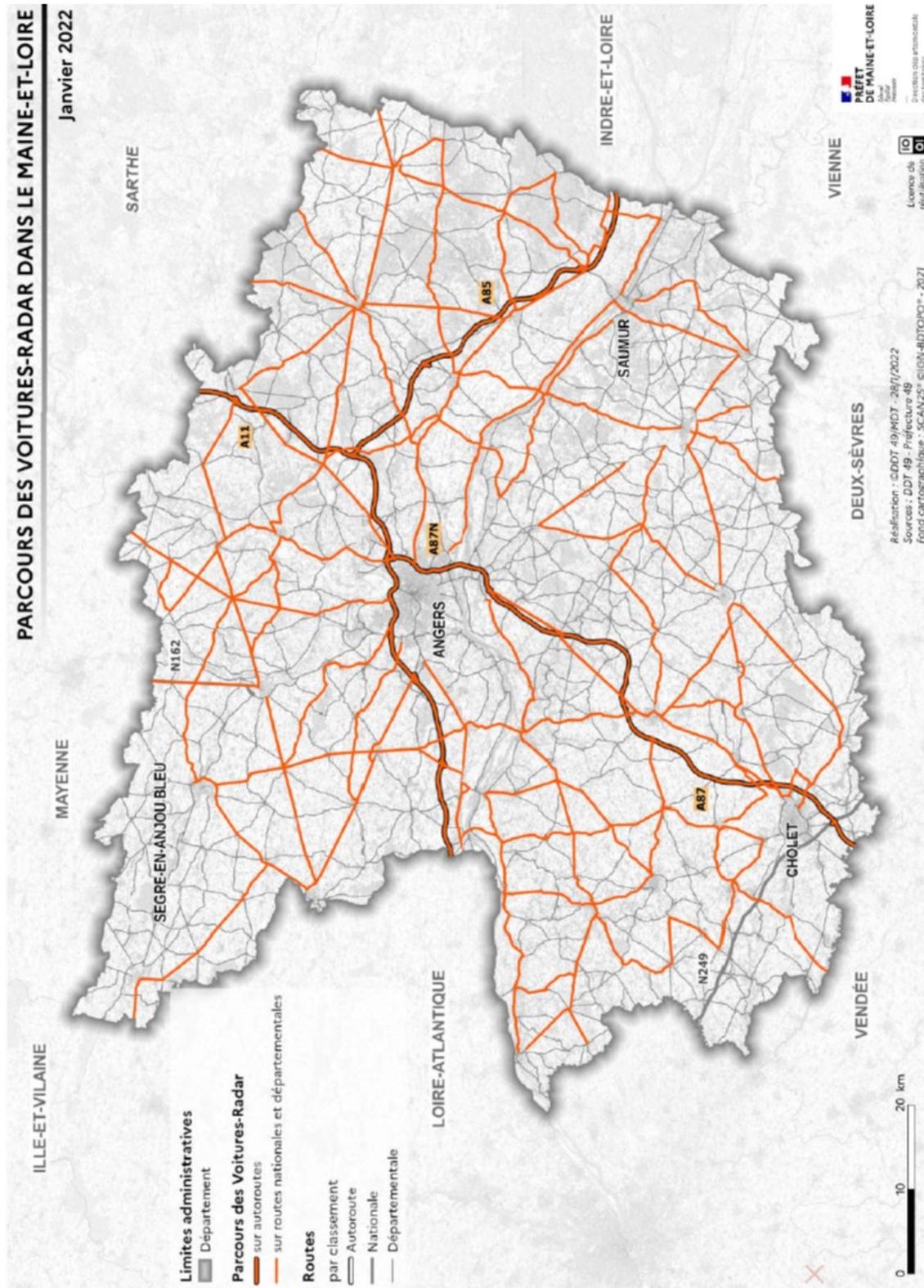
Retour au PDASR [volet prévention](#)

10.4- Annexe – carte des radars fixes :



[Retour au document](#)

10.5- Annexe – catalogue des parcours voitures-radar à conduite externalisée :



[Retour au document](#)

10.6- Annexe – Courrier d’appel à projet 2023



**Direction départementale
des territoires**

Service Sécurité et Éducation Routière,
Crises et Loire
Unité Transports Ingénierie de Crise et
Sécurité Routière
Affaire suivie par Jean-Marie ASSELIN
02 41 86 64 34
ddt-securite-routiere@maine-et-loire.gouv.fr
Réf : TICSR-179

Angers, le 19 décembre 2022

Le Préfet de Maine-et-Loire,

aux

Potentiels soumissionnaires

Objet : Appel à projet 2023 pour la demande de subventions des actions au titre du plan départemental d’actions de sécurité routière

Pièce jointe : le règlement concernant les demandes d’aide financière au titre du Plan Départemental d’Actions de Sécurité Routière -2023

En 2020 puis en 2021, le nombre d’accidents de la route a mécaniquement baissé avec la réduction du trafic liée aux restrictions de circulation et aux périodes de confinement. Pour cette année 2022, avec le retour des déplacements usuels, les chiffres d’accidentalité sont en forte hausse avec 35 tués au 15 décembre et une accidentalité en progression vers des niveaux supérieurs à 2019.

Dans ce contexte, il est absolument indispensable de poursuivre et d’amplifier les actions en matière de sécurité routière dans le département.

Je vous invite donc à transmettre vos propositions d’actions qui alimenteront le PDASR 2023.

Il est souhaitable que les actions proposées répondent aux 4 enjeux prioritaires :

1. les conduites à risques (alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, distracteurs),
2. les nouveaux modes de mobilités (vélos, Engin de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM), ...),
3. les deux-roues motorisés,
4. le risque routier professionnel.

J'attire tout particulièrement votre attention sur la nécessité d'orienter les actions sur deux enjeux transversaux :

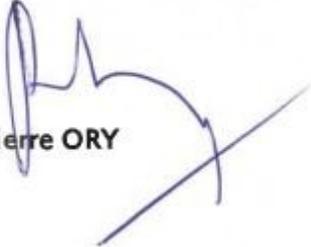
- les jeunes (0-24 ans) et les seniors (+ 65ans), populations présentant un risque d'accident et de mortalité routière plus élevé.
- le partage de la voirie avec les usagers vulnérables.

Vos demandes de subventions devront nous parvenir avant le 17 février 2023.

Les projets seront examinés dès réception, et présentés au comité de pilotage prévu en mars 2023. Les réponses seront notifiées courant mars 2023.

L'équipe de la Coordination Sécurité Routière, Jean-Marie ASSELIN - 02.41.86.64.34 et Christian TALBOT - 02.41.86.64.35, sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider dans l'élaboration des actions que vous pourriez proposer.

Je vous remercie de votre contribution et de votre implication pour la lutte contre l'insécurité routière.



Pierre ORY

Contacts

Julien BONAL

Coordinateur Sécurité routière

02-41-86-64-31

Jean-Marie ASSELIN

Coordinateur adjoint

Chargé de mission deux-roues motorisé (2RM)

02-41-86-64-34

Christian TALBOT

Assistant coordination

02-41-86-64-35

Stéphane DELABARRE

Observatoire départemental de sécurité routière

02-41-86-64-33

Christelle BALLET

Observatoire départemental de sécurité routière

02-41-86-64-32

mail : ddt-securite-routiere@maine-et-loire.gouv.fr

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire

Bâtiment M -

SSERCL/TICSR

Cité administrative -15bis rue Dupetit Thouars

49047 ANGERS Cedex 01